

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 juillet 2016 complétant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire

NOR : AFSZ1630608A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire :

1°) Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I-2° c) de l'article D. 1432-15

M. Bernard LEVACHER, titulaire ; M. Thierry MORISSET, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

2°) Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I-4° a) de l'article D. 1432-15

M. Dominique LUQUIAU, suppléant.

b) Au titre du I-4° b) de l'article D. 1432-15

M. Pierre GIRAUD, suppléant.

c) Au titre du I-4° c) de l'article D. 1432-15

M. René PAVAGEAU, suppléant.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,
P. RICORDEAU